



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question au Gouvernement n° 67

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le Premier ministre, je reviendrai sur la question des trente-cinq heures. Je vous ai écouté avec beaucoup de gravité tenter de plaquer votre vérité idéologique sur la réalité économique de notre pays. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)

Ainsi donc, ce que vous considérez vous-même comme antiéconomique dans une interview publiée par Le Monde du 16 septembre dernier est aujourd'hui présenté comme la panacée pour le pays.

M. Jean Glavany. Attention, ça va déraiper !

M. Pierre Lellouche. Ainsi donc, vous essayez de convaincre les Français qu'en travaillant moins, qu'en surtaxant les entreprises et en engageant des sous-fonctionnaires, vous allez résoudre le problème du chômage. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La réalité économique, c'est que la France a à la fois le temps de travail le plus bas et le nombre de chômeurs le plus haut de la plupart des grands pays industrialisés. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

La réalité économique - et l'opposition prend date - c'est que votre politique va conduire à une hémorragie d'emplois au profit de nos concurrents européens.

Ma question est très simple. Combien d'emplois comptez-vous créer avec vos trente-cinq heures ? Avec quel argent, puisque aucun crédit n'est prévu au budget, comptez-vous financer ce programme ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je veux rappeler, après M. le Premier ministre, les conditions dans lesquelles seront réalisées les trente-cinq heures: deux ans pour négocier pour les entreprises de plus de dix salariés, deux ans durant lesquels l'Etat apportera son aide aux entreprises qui vont plus vite et plus loin.

Je rappelle à cet égard que le projet de budget pour 1998 dont vous allez vous saisir bientôt prévoit une provision de 3 milliards de francs pour financer ce dispositif. J'ajoute qu'il prévoit 2,2 milliards de francs pour financer la loi Robien, pour laquelle 700 millions étaient inscrits au budget l'année dernière.

Je répète également, après le Premier ministre, que les conditions de passage aux 35 heures au 1er janvier 2000 seront fixées après un bilan qui prendra en compte, à la fin de 1999, la situation économique de notre pays et des entreprises, mais aussi les avancées qui auront été réalisées grâce à la négociation, notamment sur des sujets que nous traitons peu, telle la réduction du temps de travail des cadres, sujet difficile, car notre pays est l'un de ceux où ils travaillent le plus.

Par ailleurs, je vous ferai parvenir avec plaisir des études réalisées par différents organismes, dont des banques, suisses et allemandes, relatives au temps de travail dans les différents pays. Peut-être leur accorderez-vous une plus grande confiance qu'aux chiffres de l'administration française, ce qui est dommage. Ces études montrent en tout cas que la France se situe exactement dans la moyenne pour le temps de travail. Bien sûr, nous travaillons moins que les Anglais, mais nous travaillons davantage que les Allemands, les Hollandais, les Italiens et les Belges.

Quant à notre taux de chômage, même s'il est préoccupant, il est cependant moins important que celui d'autres pays européens industrialisés.

Notre souci est d'ouvrir des pistes nouvelles.

M. Thierry Mariani. Combien d'emplois allez-vous créer ?

M. Arnaud Lepercq. Combien de chômeurs ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous l'avez compris, la réduction de la durée du travail est une de ces pistes, et nous faisons confiance aux chefs d'entreprise et aux organisations syndicales pour que les conditions des négociations permettent de créer le plus grand nombre d'emplois, car ce sont bien les conditions de la négociation - la souplesse dans l'organisation du travail; la réorganisation du travail; les contreparties auxquelles chacun est prêt - qui permettront d'atteindre le plus haut niveau d'emploi possible. (Aplaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Thierry Mariani. Rendez-vous dans un an !

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lellouche](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 67

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 1997, page 3927

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 octobre 1997